Annexe n°1 : Arrêté préfectoral du 9 octobre 2017



PRÉFET DU HAUT-RHIN

ARRETE

du - 9 OCT, 2017

portant définition des modalités de concertation dans le cadre de l'aménagement de l'échangeur de Guémar sur la RN83

LE PRÉFET DU HAUT-RHIN Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 103-2 et R 103-1,

VU la loi nº 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU la délibération de la commune de Guémar en date du 21 août 2017,

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin et de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est (DREAL).

ARRÊTE

ARTICLE 1**: Une concertation est engagée en application des articles L103-2 et R 103-1 du Code de l'Urbanisme et se déroulera sur le territoire de la commune de Guémar du 30 octobre au 24 novembre 2017 inclus selon les modalités suivantes :

• avis dans la presse (DNA et Alsace) indiquant la tenue de cette concertation;

- mise en place d'un registre et de plaquettes présentant les quatre solutions dans la mairie de Guémar;
 implantation de panneaux d'information sur la RD106 et la rue de Sélestat à Guémar;
 distribution par publipostage de plaquettes auprès des foyers et entreprises des communes de Guémar (serplem, Ribeauvillé et Iliheausern;
 tenue d'une réunion publique le 9 novembre 2017 dans la commune de Guémar;
 ouverture d'une rubrique sur le site Internet de la DREAL (www.grandest.developpement-durable.gouv.fr) pour s'informer et exprimer son avis.

ARTICLE 2 : A l'issue de cette concertation, un bilan sera établi par la DREAL et soumis pour délibération à la commune de Guémar.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département. Il sera en outre affiché à la mairie de Guémar.

- Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin,
 Monsieur le maire de Guémar,
 Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à :

- Monsieur le président du conseil départemental du Haut-Rhin,

Fait à Colmar, le - 3 001. 2017

Le préfet. Pour le préfet et par délégation, Le secrétaire général,

Christophe MARX

Annexe n°2: Articles dans la presse locale

L'Alsace, le 30 août 2017

MERCREDI 30 AOÛT 2017 | L'ALSACE |

GUÉMAR

Quatre pistes pour sécuriser l'échangeur d'ici 2020

Le projet de modification de l'échangeur RN83-RD106, afin de sécuriser l'entrée et la sortie de Guémar, entre dans sa phase de concertation. Ce sujet était l'un des points abordés lors du dernier conseil municipal, le 21 août.

Anne Lallement

Le conseil municipal de Guémar, réuni le lundi 21 août, a déroulé ses 22 points à l'ordre du jour avec deux temps forts : l'attribution des marchés pour la Canardière et le réaménagement de l'échangeur RN83 et RD106.

Réaménagement de l'échangeur RN83-RD106.- Ce projet, prévu au contrat de plan 2015-2020, déjà envisagé depuis de nombreuses années, est financé par l'État (50 %), la Région et le Département (25 % chacun) et semble, cette fois-ci, en bonne voie. Du 30 octobre au 24 novembre, une vaste concertation publique aura lieu avec, pour Guémar, une réunion publique programmée le 9 novembre. Un fascicule explicatif sera déposé auparavant dans les boites aux lettres des administrés de Guémar, Bergheim, Ribeauvillé et Illhaeusern. Quatre variantes de ce réaménagement sécuritaire seront présentées. Compte tenu de l'importance du projet, les travaux seraient effectués en 2020

Rénovation de la Canardière.-Les treize lots du marché relatif à la reconstruction des bâtiments de l'étang de la Canardière ont été attribués pour un montant de 517 552 € HT (soit



En 2020, les entrées et sorties de Guémar devraient enfin être sécurisées

Photo l'Alsace/Anne Lallement

740 000 € TTC). Au projet global de réaménagement du site, il faudra rajouter les frais liés au curage, au parking, au raccordement électrique, à la signalétique et aux extincteurs. Un emprunt sur une durée de 20 ou de 25 ans portera sur une somme de 800 000 €. Les travaux commenceront au courant du mois de septembre.

Devis.- Les conseillers ont approuvé le remplacement de treize luminaires (plus un poteau) rue du Stade ainsi que la rénovation de cinq kilomètres de chemins ruraux.

Tarifs communaux.- Le prix d'entrée à la soirée théâtrale du mardi 14 novembre est fixé à 7 € et le tarif du « puits communal » est fixé à 15 € (annuels).

Subventions.- Sept enfants bénéficient de l'aide communale pour leurs voyages scolaires, 500 € sont attribués au conseil de fabrique pour le concert baroque du 25 juin et 900 € sont accordés à l'association des parents d'élèves pour l'installation des deux tables de pingpong.

Divers.- Le conseil a approuvé une vente d'un terrain de 5 m² et le principe d'une rétrocession de terrains dans la rue des Roseaux. Une demande de subvention a été formulée auprès de l'Éducation nationale pour l'acquisition de matériel numérique destiné à l'école primaire.

BONNE NOUVELLE

L'échangeur de Guémar à revoir

La préfecture du Haut-Rhin ouvre à compter de ce jour et jusqu'au 24 novembre une concertation en vue du réaménagement de l'échangeur de Guémar sur la RN 83 (n°20), au carrefour avec la RD 106. L'État, la région Grand Est et le département du Haut-Rhin veulent y améliorer la sécurité dans le cadre d'une enveloppe de 4 M€ au contrat de plan État Région.

Quatre variantes seront examinées pour sécuriser les échanges, limiter la consommation foncière et faciliter la visibilité de l'entrée d'agglomération, avec différents réaménagements à la clé, voire la construction d'un nouvel échangeur. La concertation s'adresse notamment aux riverains, élus et usagers.

6000 plaquettes dotées d'un carton de retour postal pré-affranchi seront

distribuées. Une exposition détaillera le projet à la mairie de Guémar, aux heures d'ouverture, ainsi que des panneaux installés devant le 7, rue de Sélestat. Une réunion publique est prévue le jeudi 9 novembre à 19 h à la salle des fêtes. Deux permanences sont aussi annoncées à la mairie de Guémar le jeudi 2 novembre de 9 h à 12 h et le jeudi 23 de 14 h à 18 h

Le public peut formuler ses observations sur un registre à la mairie de G u é m a r , p a r c o u r r i e l (pmo.tran.dreal-alsace@developpement-durable.gouv.fr), par courrier (Dreal Grand Est, BP 81005/F, 67070 Strasbourg) et sur le site internet de la Dreal : http://www.grandest.developpement-durable.gouv.fr/rn83-projet-pour-lechangeur-de-quemar-r6760.html.

• DNA, le 31 octobre 2017

AMÉNAGEMENTS

GUÉMAR

Consultation sur l'échangeur

Situé entre la route nationale 83 et la route départementale 106, l'échangeur routier n° 20 à Guémar présente actuellement plusieurs défauts qui le rendent dangereux. L'État, la région Grand Est et le département du Haut-Rhin ont décidé d'agir pour améliorer la sécurité des usagers. Une enveloppe de 4 millions d'euros est instrite au contrat de plan État Région.

Quatre variantes d'aménagement seront examinées pour sécuriser les échanges durablement, quels que soient les modes ; limiter la consommation foncière ; faciliter la visibilité de l'entrée d'agglomération.

Elles proposent différents réaménagements sur place ou la construction d'un nouvel échangeur.

Le préfet du Haut-Rhin a prescrit, le 9 octobre 2017, l'organisation d'une concertation préalable entre le 30 octobre et le 24 novembre 2017. Elle permettra à toutes les personnes intéressées, en particulier les riverains, les élus et les usagers, de s'informer et de s'exprimer sur le projet. Un dispositif de concertation pour s'informer, s'exprimer et rencontrer les techniciens des routes de l'État.

- www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
- http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/m83-projet-pour-l-echangeur-de-guemar-r6760.html
- ➤ Exposition à la mairie de Guémar, aux heures habituelles d'ouvertures

Une réunion publique aura lieu à la salle des fêtes de Guémar jeudi 9 novembre à 19 h. Par ailleurs, des permanences de l'équipe projet seront organisées les jeudis 2 novembre de 9 h à 12 h et 23 novembre de 14 h à 18 h.

GUÉMAR ____

RN 83 : réunion publique

Jeudi 9 novembre, à 19 h dans la salle des fêtes de Guémar, se tiendra une réunion publique, organis é e dans le cadre de l'aménagement de l'échangeur de Guémar par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est (Dreal).

Les participants auront la possibilité de donner leur avis sur les différentes variantes qui leur sont proposées dans le document transmis par courrier par la Dreal. En cas de non réception de la plaquette de présentation, il est possible de la retirer à la mairie.

GUÉMAR

Réunion publique

▶ JEUDI 9 NOVEMBRE À 19H à la salle des fêtes de Guémar, réunion publique, organisée dans le cadre de l'aménagement de l'échangeur de Guémar par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est.

Les participants auront la possibilité de donner leur avis sur les différentes variantes qui leur sont proposées dans le document transmis par courrier par la DREAL. En cas de non réception de la plaquette de présentation, il est possible de la retirer à la mairie.

Annexe n°3: Articles sur les supports municipaux

Canard guémarien n°38 – Octobre-Novembre-Décembre 2017

RN 83: Vers un nouvel échangeur à Guémar à l'horizon 2020

Le principal accès à la commune de Guémar, situé sur la RN 83, présente plusieurs dysfonctionnements. Devant ce constat, l'État, la Région et le Département du Haut-Rhin ont la volonté d'agir pour améliorer la sécurité des usagers. Plusieurs variantes sont étudiées et vous seront présentées dans le cadre d'une concertation préalable, organisée par le Préfet du Haut-Rhin du 30 octobre au 24 novembre 2017 inclus, en application des articles L103-2 et R103-1 du code de l'urbanisme. Durant cette période, vous êtes invités à vous informer et à vous exprimer sur ce projet. A cet effet, une plaquette détaillée d'information présentant les modalités de participation vous sera envoyée.

Retrouvez également les informations sur la page internet dédiée:

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

Une réunion publique aura lieu le jeudi 9 novembre 2017 à 19 h dans la salle des fêtes.

Annexe n°4: Site internet de la DREAL Grand Est



Annexe n°5: Autres canaux d'information

ACCUEIL

À PROPOS

PHOTOS

ACCUEIL

É

À PROPOS

PHOTOS

É۷



Conseil départemental du Haut-Rhin

mardi, à 19:30 · Guémar, Alsace · 🚱

// ECHANGEUR DE GUEMAR / RN 83 : DES INVESTISSEMENTS POUR LA SECURITE //

Automobilistes, à GUEMAR, l'échangeur autoroutier situé entre la RN 83 et la RD 106 sera réaménagé pour améliorer votre sécurité. L'Etat, la Région et le Département financent le projet à hauteur de 4 millions d'euros, dont un million pris en charge par le Département.

Le préfet du Haut-Rhin a lancé une concertation préalable hier qui s'achèvera le 24 novembre prochain. Vous pouvez vous informer, vous exprimer et rencontrer les techniciens des routes de l'Etat. En savoir plus: http://bit.ly/2z5D5MS

Une réunion publique aura lieu à la salle des











Une réunion publique aura lieu à la salle des fêtes de Guémar jeudi 9 novembre à 19 h. Des permanences de l'équipe projet seront organisées les jeudis 2 novembre de 9 h à 12 h et 23 novembre de 14 h à 18 h en mairie de Guémar. En mairie également : exposition aux heures habituelles d'ouverture.



RN83 - Projet pour l'échangeur de Guémar - Internet DREAL Grand Est

grand-est.developpement-durable.gouv.fr



13 commentaires 72 partages



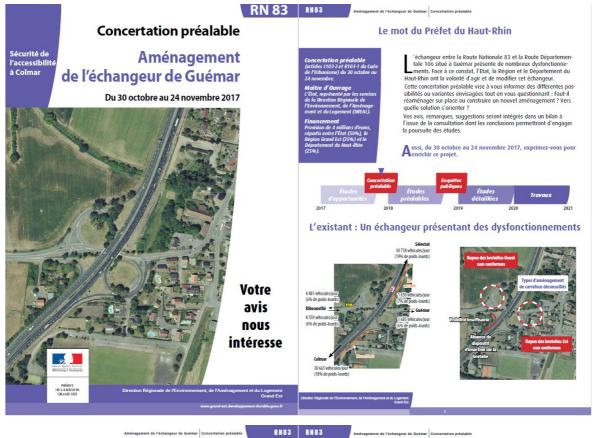




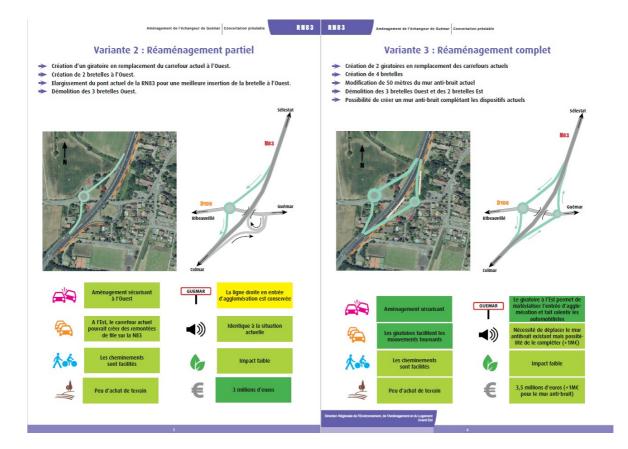


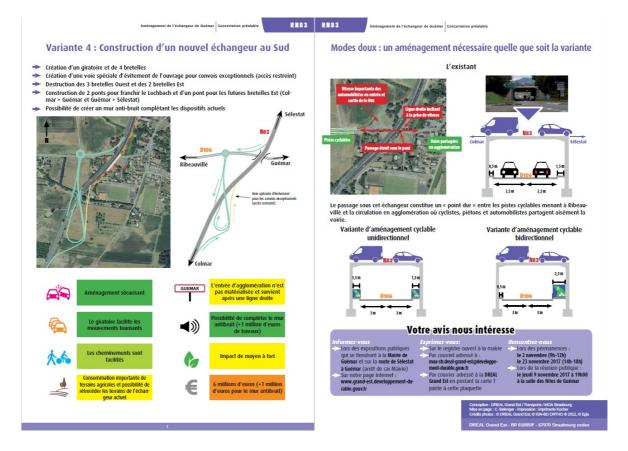


Annexe n°6: Plaquette distribuée











Concertation préalable Aménagement de l'échangeur de Guémar

Votre avis

Estimez-vous l'é	échangeur actuel : [Dangereux/risqué	Suffisant	☐ Au	ıtre			
tes-vous ?	Favorable à l'amén	agement Dé	favorable à l'an	ménagemen	t			
	aménagement de l'e préférez-vous ?	échangeur : 1 (Sécuriser) 2 (Ré	aménagement pa	artiel) 🔲 3	(Réaménago	ement complet)	4 (Construction	on d'un échangeur)
ielon vous, que	els sont les 3 objectif	s les plus importants ?						
	Avoir un aménagemer	t sécurisant	6	🍋 🗖 ê	re compatib	le en cas de hausse d	u trafic	
★★ □	Avoir un aménagemer	it attractif et sécurisant pour le	s modes doux =	📥 🗖 Li	miter la con	sommation foncière e	t la démolition	de maisons
GUEMAR	Diminuer la vitesse en	entrée d'agglomération		∢ 》□ p	oursuivre la	réduction des nuisanc	es sonores sur l	a commune de Guéma
6 [Limiter l'impact sur l'e	nvironnement		€ 🗆	miter le coû			
es dispositions	en faveur des piéto	ns et des vélos :						
Préférez-vous u	ne piste cyclable, pa	rtagée avec les piétons,	qui soit :	Unidirection	nelle	Bidirectionnelle		
a concertation								
ette plaquette	vous a-t-elle satisfa	it ? 🔲 Oui 🔲 Non	Pourquoi ?					Merci de no
es modalités d	le la concertation (in	formation, expression, re	encontres) vous	s paraissent	-elles suff	isantes ? 🔲 Oui	☐ Non	renvoyer o
Avez-vous eu co	onnaissance de cette	concertation par d'autre	s canaux ? 🔲	Presse	Panneau	ux d'information [Autre	questionnair l'envoi est gratu

Exprimez-vous :	PRIO 20 g Valable jusqu'au 31/01/2018
	CONCERTATION PREALABLE N83 GUEMAR DREAL GRAND EST SERV TRAN BP 81005 F AUTORISATION 43325 67059 STRASBOURG CEDEX

Support = Enveloppe simple Dimensions = 200x287 mm

Annexe n°7: Panneaux d'information



Annexe n°8 : Synthèse des remarques lors de la réunion publique

Concertation Préalable Aménagement de l'échangeur de Guémar réunion publique du 9 novembre 2017 à la salle des fêtes de Guémar

La réunion publique, débutée à 19h00 et accueillant 80 personnes riveraines ou usagers au projet, est introduite par Monsieur Umberto Stamile, Maire de Guémar. Monsieur Stamile insiste sur le caractère préparatoire des études conduites présentées ce soir et souligne l'importance de l'expression du public pour la réussite du projet dans toutes ses dimensions.

Messieurs Pierre Bihl, Vice-Président du conseil départemental du canton de Sainte-Marie aux Mines Alain Grappe, Vice-Président du conseil départemental canton de Guebviller et président de la commission routes, voirie et infrastructures ont souligné l'importance de ce projet pour le conseil départemental, qui participe à son financement à hauteur de 25 % soit 1 million d'euros. L'enjeu de ce projet est un enjeu de sécurité envers les automobiles, mais il y a également une nécessité de sécuriser les déplacements des cycles et des piétons au droit de tout cet échangeur dans le cadre de cette opération.

Madame Laurence Feltmann (Dreal Grand Est) a rappelé le cadre dans lequel s'inscrit la concertation préalable au sens de l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme ainsi que ses modalités pratiques mises en œuvre par la Dreal Grand Est. Il a également été précisé que le projet d'aménagement de l'échangeur autoroutier de la Mertzau est inscrit au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 pour un montant de 4 millions d'euros. Les travaux sont envisagés à l'horizon 2020. La présentation technique du projet a été conduite par Madame Léa Pureur (Dreal Grand Est).

La présentation (jointe en annexe) du projet consiste à décrire le contexte et l'historique de cet échangeur entre la RN83 et la RD106, en rappelant notamment la réalisation récente des murs antibruit sur la RN83 au niveau de Guémar et en soulignant la probable augmentation de trafic que devrait subir cet échangeur dont la géométrie est hors normes.

Ce diagnostic a été confirmé par les contributions du public – 240 réponses avaient été reçues avant la réunion publique. L'échangeur est considéré comme dangereux, selon les automobilistes et les cyclistes. Toutes les bretelles créent des situations dangereuses.

Suite à ce diagnostic, les possibilités d'aménagement devront répondre aux 8 objectifs suivants :

- avoir un aménagement sécurisant
- être compatible en cas de hausse de trafic,
- avoir un aménagement attractif et sécurisant pour les modes doux
- éviter la consommation foncière agricole ou naturelle et la démolition de maision
- diminuer la vitesse en entrée d'agglomération (au niveau du panneau guémar » et valoriser cette dernière
- poursuivre les efforts de réduction des nuisances sonores sur la commune de guémar
- limiter l'impact sur l'environnement
- limiter le coût

La DREAL précise que 4 variantes ont été retenues pour être exposées au public.

Le détail des différentes variantes, leurs caractéristiques, les avantages / inconvénients par rapport

aux objectifs ont été exposés au public présent.

2 variantes d'aménagements cyclables ont également été présentées.

Le public a pu réagir pendant et suite à cette présentation. Ont été abordés les thèmes et remarques suivantes :

- la problématique des habitations le long de la route de Ribeauvillé (RD106) qui sont isolées par rapport à l'agglomération. Les habitants se sentent en danger lorsqu'ils rentrent chez eux à cause des autres usagers qui sont à 90 ;
- la taille des giratoires et leur impact sur la circulation. Sur le schéma de la variante 3, on a l'impression que celui à l'Est est plus petit que celui à l'Ouest. Hors des poids lourds devront les emprunter (ce point a été soulevé par plusieurs participants).
- La variante 4 rallonge les trajets, et donc engendrerait plus d'émissions de CO2.
- Les murs anti-bruit n'ont pas résolu le problème du bruit, au contraire il y a un effet entonnoir et du bruit vient du Nord de la RN83, à cause du virage.
- Les mesures de bruit réalisées avant et après la réalisation des murs anti-bruit n'ont pas été réalisées aux mêmes endroits
- Il y a un problème de bruit depuis qu'il y a eu un changement de revêtement sur la route de Ribeauvillé avec du gravillonnage.
- le processus de choix de la variante
- Il faudrait limiter la RN83 autour de cet échangeur à 90km/h, ceci permettrait de sécuriser les usagers et de diminuer le bruit.
- Le véritable danger vient du nombre de camions sur la RN83, leur vitesse et leurs écarts qui sont trop faibles entre eux. Aménager cet échangeur ne réglera pas le problème.
- Le monde agricole se positionne en faveur de la variante 3. Cependant, il pourrait y avoir un passage inférieur au Nord de l'échangeur consacré uniquement aux engins agricoles et aux cyclistes.
- La possibilité de rajouter un mur anti-bruit le long de la bretelle sud-est dans le cas du choix de la variante 3
- Pour les aménagements cyclables, si la variante bidirectionnelle est choisie, il faudra un sens prioritaire sous le pont.
- L'aménagement cyclable doit être pensé dans sa globalité et notamment jusque Ribeauvillégare. La liaison Ribeauvillé-Guémar actuelle est très dangereuse et il faudrait installer une piste cyclable bidirectionnelle.
- L'aménagement cyclable ne peut être pensé qu'au niveau du pont : il faudrait également prévoir des aménagements cyclables au niveau des échangeurs
- La mise à disposition du bilan de cette concertation
- La possibilité de mettre en place une zone de covoiturage

Monsieur Stamile conclut la réunion, après épuisement des questions et remarques du public. Il considère que cette réunion publique a été constructive et rappelle qu'une permanence se déroulera le 23 novembre de 14h à 18h en mairie de Guémar.

La réunion est levée à 20h40 après avoir remercié Monsieur Stamile qui reçoit la réunion publique.

